Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 022-200065571-20260717-2026_07_58-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de BON REPOS SUR BLAVET
(22570)

REPUBLIQUE FRANCAISE

Séance du 17 juillet 2026

DEPARTEMENT

COTES D'ARMOR

BON REPOS SUR BLAVET

Le dix-sept juillet deux mille vingt-six
A vingt heures

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Raoul RIOU, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	17

Date de la convocation
04/07/2026

Date d'affichage
04/07/2026

Numéro de la Délibération :
2026-07-58

Présents :
Mmes Armelle AMAT, Anaïs BIDAULT, Isabelle JUGÉ, Magalie MOY, Germaine MURZEAU-COBETTO, Cynthia QUÉRO.

M., Cyril LE FUR, Victor LE NAGARD, Sébastien L'HERMITE, Raoul RIOU, Pablo ROUILLÉ, Alain TRUBUIL, Ludovic VICENT.

Absents : Sylviane AYMÉ, Sylvain BOSCHAT.

Absent(e)s excusé(e)s : Blaise BLEUNVEN a donné pouvoir à Alain TRUBUIL, Françoise LE CAM a donné pouvoir à Ludovic VICENT, Sandra LE NOUVEL a donné pouvoir à Magalie MOY, Antoine STEVENS a donné pouvoir à Raoul RIOU.

A été nommée secrétaire de séance : Magalie MOY

Transfert des résultats du budget annexe assainissement de la commune de Bon Repos sur Blavet à la Communauté de Commune du Kreiz Breizh

Dans le cadre du transfert de la compétence assainissement à la CCKB,

VU les articles L1321, L2224 et du Code Général des Collectivités Territoriales

VU la nomenclature M57 ;

VU les résultats de l'exécution budgétaire 2025 du Budget assainissement de la collectivité ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de

- Clôturer le budget assainissement en 2026 et procéder à la reprise des comptes du bilan arrêtés au 31/12/2025 dans le budget principal

- Intégrer dans le Budget Principal de la commune les résultats suivants du Budget Annexe assainissement :
  001 Excédent d'investissement : + 31 574,26 €
  002 Déficit de fonctionnement : - 4 133,78 €

Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 022-200065571-20260717-2026_07_58-DE

- Transférer les résultats du budget assainissement repris au budget principal dans des proportions définies en conseil communautaire.

- Autoriser le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier notamment le procès-verbal de mise à disposition dans le cadre du transfert de la compétence assainissement.

Le Maire	La secrétaire de séance
Raoul RIOU	Magalie MOY
MAIRIE DE BON REPOS SUR BLAVET ★ 22570 ★	